

(A publier sur le site Internet de l'Ambassade)



सत्यमेव जयते

Ambassade de l'Inde  
Paris

\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**POUR LA SÉLECTION D'UNE ENTREPRISE/AGENCE POUR  
L'ÉVALUATION DU PRIX DU MARCHÉ D'UNE PROPRIÉTÉ À  
MARSEILLE**

L'Ambassade de l'Inde, Paris, propose d'acquérir une propriété bâtie à Marseille. À cette fin, l'Ambassade a l'intention de faire appel aux services d'un cabinet d'évaluation immobilière réputé / agence compétente pour procéder à l'évaluation du bien au prix du marché. L'agence d'évaluation devrait être enregistré ou autorisé à effectuer de telles évaluations en France. Les entreprises/agences intéressées peuvent envoyer leurs offres/devis, dans des enveloppes scellées, à l'Ambassade de l'Inde, 13-15 Rue Alfred Dehodencq, 75016 - Paris, France au plus tard le 26 avril 2024 (vendredi). De plus amples détails sont disponibles sur le site Web de l'Ambassade « [www.eoiparis.gov.in](http://www.eoiparis.gov.in) » sous l'onglet « Media ».

\*\*\*\*\*

### Des dates à retenir

Les délais à respecter pour cet appel d'offres sont les suivants :

S.No.	Evènements	Date	Heure (locale)
1.	Avis d'appel d'offres	04 Avril 2024	10h00
2.	Date de début de la visite du site	08 avril 2024	10h00
3.	Date de début de la soumission des offres	04 Avril 2024	10h00
4.	Date limite pour la visite du site	19 avril 2024	16h00
5.	Date limite de soumission des offres	26 avril 2024	17h00
6.	Ouverture des offres techniques	29 Avril 2024	10h00
7.	Ouverture des offres financières (uniquement pour les soumissionnaires techniquement qualifiés)	29 avril 2024	11h00

(À publier sur le site Internet de l'Ambassade)



सत्यमेव जयते

Ambassade de l'Inde

Paris

\*\*\*

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

### POUR LA SÉLECTION D'UNE ENTREPRISE/AGENCE POUR L'ÉVALUATION DU PRIX DU MARCHÉ D'UNE PROPRIÉTÉ À MARSEILLE

L'Ambassade de l'Inde, Paris, a l'intention d'acquérir un bien immobilier à Marseille pour l'usage officiel de l'Ambassade. À cette fin, l'Ambassade souhaite engager les services d'une firme d'évaluation immobilière réputée / d'une agence compétente pour effectuer une évaluation du prix du marché du bien. Les entreprises / agences intéressées peuvent soumettre leurs devis à l'Ambassade dans des enveloppes scellées. Les soumissionnaires doivent soumettre leur offre dans une grande enveloppe scellée portant la mention "Offres d'évaluation de la valeur marchande du bien immobilier", pour l'Ambassade de l'Inde, Paris, qui devra contenir trois enveloppes scellées distinctes à l'intérieur :

**Enveloppe A** : Cette enveloppe portera la mention « **EMD** ». Elle doit contenir la traite à vue ou le chèque bancaire ou une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable ou un imprimé du paiement en ligne envers l'EMD, selon les conditions mentionnées au paragraphe 6 ci-dessous.

**Enveloppe B** : Cette enveloppe doit être sous-titrée "**Offre technique**". Elle doit contenir les documents établissant l'éligibilité technique de l'entreprise (certificat d'enregistrement, expérience professionnelle, certificats de clients indiquant des services satisfaisants, etc.) et d'autres documents nécessaires pour établir la situation financière solide de l'entreprise.

**Enveloppe C** : Cette enveloppe doit être sous-titrée "**Offre financière**". Elle doit contenir l'offre financière, conformément au paragraphe 5 ci-dessous.

Aucun document d'appel d'offres ne sera accepté après l'expiration de la date et de l'heure stipulées, sous aucun prétexte.

1. **Champ d'application des travaux** : L'Ambassade a l'intention d'acquérir un bien immobilier dans la zone de l'**Avenue du Prado** à Marseille. Le rapport d'évaluation de la solidité structurelle du bien immobilier sera partagé avec le soumissionnaire retenu. La firme/agence d'évaluation du prix du marché devra fournir les services suivants à cet égard :

- (a) Données du terrain et du bâtiment (informations cadastrales).
- (b) Emplacement et valeur du quartier.
- (c) Évaluation de la valeur du terrain/sol/bâtiment en tenant compte de l'état structurel, du degré de variabilité d'utilisation (bureau/résidence), des spécifications du bâtiment et de sa valeur d'ambiance, des composants techniques spéciaux tels que les systèmes MEP (Mécanique, Électricité, Plomberie), les ascenseurs, les systèmes d'alarme incendie, les installations multimédias, etc., des équipements extérieurs disponibles, du parking en sous-sol, des spécifications du bâtiment et de sa valeur d'ambiance.
- (d) Bail foncier, droits de construction et charges influençant la valeur.
- (e) Tout autre travail relevant du domaine de l'évaluation du prix du marché conformément aux normes locales/internationales.

2. **Critères d'éligibilité**: La firme/l'agence d'évaluation du marché doit être enregistrée localement et qualifiée conformément aux lois françaises et avoir au moins 10 ans d'expérience dans la réalisation de telles évaluations. Des preuves documentaires d'enregistrement et d'expérience doivent être soumises dans le cadre de l'offre technique.

3. **Délai**: La firme d'évaluation du marché sélectionnée devrait commencer immédiatement les travaux en coordination avec le propriétaire du bien immobilier et l'Ambassade, et soumettre le rapport d'évaluation du marché à l'Ambassade dans un délai de 3 semaines à compter de la date de la lettre de nomination.

4. **Période de validité des offres**: L'offre doit rester valable pendant une période de **90 jours** à compter de la date d'ouverture de l'offre ou jusqu'à une période mutuellement prolongée. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée.

5. **Honoraires**: Les entreprises/agences doivent soumettre leur devis indiquant des honoraires forfaitaires pour l'ensemble des travaux, hors TVA. Les devis horaires seront rejetés sommairement. Le devis des honoraires peut être soumis dans une enveloppe scellée séparément sous-titrée comme Offre financière.

**6. Conditions** :

(a) **EMD** : Les soumissionnaires potentiels devront verser un montant de **400 euros** à l'Ambassade à titre de dépôt de garantie (EMD). Cela peut se faire sous forme d'une traite bancaire ou d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de "Ambassade de l'Inde, Paris" **ou** de paiement en ligne sur le compte bancaire officiel de l'Ambassade, ou encore d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable (selon le format en Annexe-I). L'EMD doit être soumis dans une enveloppe scellée séparée. L'EMD doit rester valide pendant une période de 90 jours au-delà de la période de validité finale de l'offre. L'EMD reçu des soumissionnaires non retenus leur sera restitué après la finalisation et l'attribution du contrat au soumissionnaire retenu. L'EMD du soumissionnaire retenu sera restitué après la soumission de la garantie bancaire de bonne exécution.

(b) **Une garantie de performance:** Le soumissionnaire retenu soumettra une "Lettre d'acceptation" par écrit et une "Garantie de performance" équivalant à 5 % du montant de l'offre acceptée, dans les 7 jours suivant l'attribution du contrat/de la commande. Cela doit se présenter sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable (selon le format en Annexe-II) et doit être valide jusqu'à 30 jours après la date prévue de la fin des travaux.

(c) **Dommmages-intérêts:** En cas de retard de la part de l'entreprise dans la soumission du rapport d'évaluation du marché dans le délai imparti, l'entreprise sera tenue de payer à l'Ambassade des pénalités de retard de 0,5 % par semaine, dans la limite de 10 % du coût de l'offre acceptée.

(d) **Confiscation de l'EMD** : L'EMD sera confisqué dans les cas suivants :

(i) Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité de l'offre spécifiée dans l'appel d'offres.

(ii) Si le soumissionnaire retenu omet de fournir la "Lettre d'acceptation", par écrit, dans les 7 jours suivant l'attribution du contrat ou de la commande.

(iii) Si le soumissionnaire retenu omet de fournir la garantie de performance dans les 7 jours suivant l'attribution du contrat ou de la commande.

(iv) Si le soumissionnaire retenu retire ou modifie son offre pendant la période de validité de l'offre ou après l'attribution du travail.

**7. Modalités de paiement** : L'intégralité des honoraires (100 %) sera versée à la firme en une seule fois, dans un délai de 45 jours à compter de la soumission de factures correctes et complètes, après l'achèvement réussi de toutes les obligations de la firme dans le cadre du contrat, c'est-à-dire lorsque le rapport d'évaluation du marché est soumis à l'Ambassade et accepté par celle-ci comme satisfaisant.

**8. L'entrepreneur maintiendra une confidentialité totale concernant le contenu du rapport d'évaluation du marché.**

9. Pour toute clarification nécessaire, l'Ambassade peut être contactée à l'adresse suivante : [hoc.paris@mea.gov.in](mailto:hoc.paris@mea.gov.in).

10. Les entreprises/agences intéressées, réputées et ayant une expertise et une expérience suffisantes, peuvent envoyer leur réponse/devis dans une enveloppe scellée (accompagnée d'un EMD de 400 euros), en mentionnant clairement les éléments suivants :

(a) Montant forfaitaire payable à la firme pour les honoraires (dans le cadre de l'Offre financière)

(b) Acceptation des conditions mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus (dans le cadre de l'Offre technique), ainsi que les autres documents requis indiqués ci-dessus au paragraphe Enveloppe B.

**Les offres, dans des enveloppes scellées, peuvent être envoyées à l'adresse suivante au plus tard le 19 avril 2024 :**

Le chef de la chancellerie  
Ambassade de l'Inde  
13-15 Rue Alfred Dehodencq  
75016-Paris, France.

11. Les Offres Techniques seront ouvertes le 29.04.2024 à 10h00 à l'Ambassade de l'Inde, 13-15 Rue Alfred Dehodencq, 75016 Paris, France, par un Comité autorisé par l'Autorité Compétente de ce bureau. Les représentants autorisés des soumissionnaires seront autorisés à assister à l'ouverture des offres. Les offres financières des seuls soumissionnaires ayant soumis l'EMD et dont les Offres Techniques sont acceptées seront ouvertes par le Comité autorisé à cet effet à une date et une heure qui seront communiquées séparément.

\*\*\*\*\*

**Proforma De Garantie Bancaire Pour Le Dépôt De Garantie De Bonne Foi**

Garantie Bancaire N°.....

Brève description du contrat: Evaluation du prix du marché du bien \_\_\_\_\_

Nom et adresse du bénéficiaire :      Ambassade de l'Inde,  
  13-15 Rue Alfred Dehodencq  
  75016-Paris, France.

Date:

Alors que M/s (**Nom de l'entreprise avec adresse**) ont soumis leur offre pour l'évaluation de la valeur marchande de la propriété \_\_\_\_\_ à Marseille pour l'Ambassade de l'Inde, Paris, et l'une des conditions de l'offre est que M/s (**Nom de l'entreprise avec adresse**) soumette une garantie bancaire pour le dépôt de garantie de bonne foi d'un montant de Euros \_\_\_\_\_. En conformité avec les conditions de l'appel d'offres, nous, (**Nom de la banque avec adresse**), nous engageons par la présente de manière irrévocable et inconditionnelle à vous payer dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de votre première demande écrite, sans aucun refus et sans chercher de motifs, jusqu'à concurrence du montant agrégé maximal de Euros \_\_\_\_\_.

2. Cette garantie est valable pour une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours et toute réclamation et déclaration en vertu des présentes doit être reçue au bureau mentionné ci-dessus avant son expiration. Après expiration, cette garantie deviendra nulle et non avenue, qu'elle nous soit retournée pour annulation ou non, et toute réclamation ou déclaration reçue après expiration sera sans effet.

3. Nonobstant toute disposition contraire contenue ci-dessus, la responsabilité maximale en vertu de cette garantie est limitée à Euros \_\_\_\_\_.

4. Nonobstant toute disposition contraire contenue ci-dessus, cette garantie est valide à partir du (**date d'émission**) jusqu'au (**date après 90 jours à compter de la date d'émission**) et les réclamations en vertu de cette garantie doivent être soumises au plus tard le (**date après 90 jours à compter de la date d'émission**).

5. Cette garantie ne peut, sans notre consentement écrit préalable, être transférée ou cédée et cette garantie est limitée au paiement d'une somme d'argent.

6. Cette garantie sera régie et interprétée conformément aux lois françaises et est régie par les Règles Uniformes pour les Garanties de Demande (URDG) (Publication de la CCI No.758) et sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux français.

Date:

Lieu:

Nom:

Signature:

**Proforma de Garantie bancaire pour la Garantie de performance**

Garantie Bancaire No.....

Brève description du contrat : Evaluation du prix du marché du bien \_\_\_\_\_

Nom et adresse du bénéficiaire :      Ambassade de l'Inde,  
   13-15 Rue Alfred Dehodencq  
   75016-Paris, France.

Date:

Alors que M/s (**Nom de l'entreprise avec adresse**) ont soumis leur offre pour l'évaluation de la valeur marchande de la propriété \_\_\_\_\_ à Marseille pour l'Ambassade de l'Inde, Paris, et l'une des conditions de l'offre est que M/s (**Nom de l'entreprise avec adresse**) soumette une garantie bancaire pour la garantie de bonne exécution (**5% du montant de l'offre acceptée**) d'un montant de Euros \_\_\_\_\_ (**5% du montant de l'offre acceptée**). En conformité avec les conditions de l'appel d'offres, nous, (**Nom de la banque avec adresse**), nous engageons par la présente de manière irrévocable et inconditionnelle à vous payer dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de votre première demande écrite, sans aucun refus et sans chercher de motifs, jusqu'à concurrence du montant agrégé maximal de Euros \_\_\_\_\_ (**calculé comme 5% du montant de l'offre acceptée**).

2. Cette garantie est valide pour une période de \_\_\_\_ jours et jusqu'à \_\_\_\_\_ (**30 jours au-delà de la date stipulée de la fin des travaux**) et toute réclamation ou déclaration à cet égard doit être reçue au bureau susmentionné avant son expiration. Après expiration, cette garantie deviendra nulle et non avenue, qu'elle nous soit retournée pour annulation ou non, et toute réclamation ou déclaration reçue après expiration sera sans effet.

3. Nonobstant toute disposition contraire contenue ci-dessus, la responsabilité maximale en vertu de cette garantie est limitée à Euros \_\_\_\_\_ (**5% du montant de l'offre acceptée**).

4. Nonobstant toute disposition contraire contenue ci-dessus, cette garantie est valide à partir du (**date d'émission**) jusqu'au (**30 jours au-delà de la date stipulée de la fin des travaux**) et les réclamations en vertu de cette garantie doivent être soumises au plus tard le (**à partir de la date d'expiration**).

5. Cette garantie ne peut, sans notre consentement écrit préalable, être transférée ou cédée et cette garantie est limitée au paiement d'une somme d'argent.

6. Cette garantie sera régie et interprétée conformément aux lois françaises et est régie par les Règles Uniformes pour les Garanties de Demande (URDG) (Publication de la CCI No.758) et sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux français.

Date:  
 Nom:

Lieu:  
 Signature: